



# Conseil Municipal n° 2025-7

## Mardi 2 décembre 2025

**Présents :** Richard CHERMETTE, Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Marielle ENGELDINGER.

**Absents excusés :** Patrick JOLIVET, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Louis PASCUAL, Sophie DOURS, Liliane DENIS pouvoir donné à Frédéric PAULOIS.

**Date de convocation :** 27 novembre 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion le point suivant : « Convention complète de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux par la Société Protectrice des Animaux (SPA) ».

La séance est ouverte à 20 heures et levée à 22 heures.

### DÉLIBÉRATION

#### Délibération n°1 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

La CTG actuelle arrivant à échéance fin 2025, il convient de rédiger une nouvelle convention pour la période 2026-2030.

Cette convention couvre huit thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, animation de la vie sociale, accompagnement social). Elle permet de définir et valider avec la CAF les projets/actions portés par les communes (individuellement ou dans le cadre de regroupement) et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour la période 2026/2030.

Elle conditionne ainsi l'obtention de financement par la CAF pour mettre en œuvre les actions/projets inscrits par les communes et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention territoriale globale.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

oui oui oui oui oui

#### Délibération n°2 : Modification statutaire CCPA - Mise en œuvre d'un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle mène une politique culturelle volontariste, en complémentarité avec l'action des communes membres et des partenaires institutionnels.

L'État (via la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes encouragent la mise en place de Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC).

Ces contrats visent à garantir à tous les habitants, et en particulier aux enfants et aux jeunes, un accès équitable à l'éducation artistique et culturelle, à travers des actions de sensibilisation, de pratique et de rencontre avec les œuvres et les artistes.

La Communauté de Communes a adopté une modification de ses statuts afin d'intégrer la compétence facultative de mise en œuvre d'un CTEAC.

La modification des statuts permettra à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle de contractualiser un CTEAC avec l'État et ses partenaires. Ce dispositif constitue une opportunité majeure pour renforcer l'accès à la culture, soutenir la création artistique et favoriser la cohésion territoriale.

Cette modification statutaire de la CCPA pris par la délibération n°217-2025 du Conseil Communautaire du 16 octobre 2025 doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

oui oui oui oui oui

**Délibération n°3 : Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le SIDESOL a présenté son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024. Ce rapport présente le fonctionnement, les missions et les moyens du service.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Ce document est disponible en Mairie aux horaires d'ouverture au public.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

oui oui oui oui oui

**Délibération n°4 : Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et SPANC de la CCPA**

La Communauté de Communes a présenté son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et SPANC pour l'année 2024. Ce rapport présente le fonctionnement, les missions et les moyens du service.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Ce document est disponible en Mairie aux horaires d'ouverture au public.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

oui oui oui oui oui

**Délibération n°5 : Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public « Déchets » de la CCPA**

La Communauté de Communes a présenté son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public « Déchets » pour l'année 2024. Ce rapport présente le fonctionnement, les missions et les moyens du service.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Ce document est disponible en Mairie aux horaires d'ouverture au public.

**Délibération adoptée : 9 votes pour et 1 abstention**

**Délibération n°6 : Signature d'une convention complète de prise en charge,  
de capture et d'enlèvement des animaux par la Société Protectrice des Animaux (SPA)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au Code Rural, les animaux trouvés errants et saisis sur le territoire de la Commune doivent être conduits dans un lieu de dépôt adapté et désigné à cet effet.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la SPA pour l'accueil des animaux, les obligations de gestion de la fourrière et la participation aux frais de capture et de transport pour les années 2024 et 2025, et précise que le coût est de : 0.90 € par habitant soit  $586 \times 0.90 \text{ €} = 527.40 \text{ €}$ , par an.

***Délibération adoptée : 7 votes pour, 1 vote contre et 2 abstentions***

oui oui oui oui oui

**INFORMATIONS DIVERSES**

1. Point sur l'avancée du projet Salle des Fêtes. Permis de Construire, Dossier de Consultation des Entreprises, Subvention du département.
2. Point sur les orientations d'aménagement et de programmation « Clos Martinon » : avancement du projet, espace réservé R5.
3. Point Travaux : eau de la fontaine, toilettes publiques.
4. Repas du CCAS samedi 6 décembre 2025.
5. Bulletin municipal 2025.
6. Élections municipales mars 2026.
7. Démarche performancielle, éclairage public.
8. Point sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner.
9. Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle : présentation du rapport d'observations définitives et sa réponse de la Chambre régionale des comptes.